



prévention et lutte contre  
les violences sexuelles

**LGBTIQ+**

VIH/infections sexuellement transmissibles



accès à la contraception  
pour toute personne

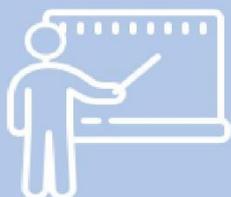
autodétermination



lutte contre les discriminations

santé sexuelle globale

prestations et services variés et de qualité



**éducation sexuelle**

garantir les droits sexuels

## Stratégie cantonale de santé sexuelle

Plan de mesures 2023-2026

Approuvé par le Conseil d'Etat le 6 juillet 2023



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

consentement

liberté

sécurité

respect



---

# Table des matières

1. INTRODUCTION	4
2. LES DOMAINES D'ACTION	5
3. MISE EN ŒUVRE ET PRIORITÉS	6
4. VUE D'ENSEMBLE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DES MESURES	7
5. OBJECTIF 1	8
5.1. Promouvoir, défendre et garantir les droits humains et sexuels sans barrières ni discriminations à la population du canton de Fribourg	8
6. OBJECTIF 2	14
6.1. Former, informer et soutenir les professionnel-le-s de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du social, de la sécurité et de la justice afin qu'ils-elles disposent de meilleures connaissances et compétences en matière de santé et droits sexuels	14
7. OBJECTIF 3	19
7.1. Développer ou renforcer des connaissances et compétences en matière de santé sexuelle à chaque étape de la vie par l'information et l'éducation sexuelle holistiques	19
8. OBJECTIF 4	24
8.1. Assurer la promotion, le maintien et/ou le rétablissement de la santé sexuelle et reproductive de la population du canton de Fribourg par une prise en charge globale, autant physique que psychique <sup>24</sup>	24
9. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES	34

---

## Liste des abréviations

---

ADESSIA :	Association Deuil périnatal Sensibiliser, Soutenir, Informer et Accompagner
AEF :	Association pour l'Education Familiale
AFIPA :	Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées
ALECSS :	Association des spécialistes en santé sexuelle de Suisse latine : éducation-formation-conseil
ASS :	Aide Suisse contre le Sida
BEF :	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg
CANTEAM:	Child Abuse and Neglect-TEAM (coordination effectuée par le SEJ)
CFIT :	Commission fédérale pour les questions liées aux infections sexuellement transmissibles
CFSS :	Centre fribourgeois de santé sexuelle
CLASS :	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
CoRom :	Coordination romande, Groupe d'échange des actrices-acteurs romands œuvrant dans la lutte contre le VIH et autres IST
DEEF :	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
DFAC :	Direction de la formation et des affaires culturelles
DFIN :	Direction des finances
DIAF :	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DIME :	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
DSAS :	Direction de la santé et des affaires sociales
DSJS :	Direction de la sécurité, de la justice et du sport
FSF :	Femmes ayant des relations sexuelles avec des femmes
GREA :	Groupement romand d'études des addictions
HETS :	Haute Ecole de Travail Social
HEP :	Haute Ecole Pédagogique
HES :	Haute Ecole Spécialisée
HFR :	Hôpital fribourgeois
HSH :	Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes
IAG :	Infections de l'appareil génital
IENK :	Groupe interdisciplinaire d'expertes et experts en contraception d'urgence IENK
IMR :	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
INFRI :	Association fribourgeoise des institutions spécialisées
IPPF :	International Planned Parenthood Federation- Fédération internationale pour la planification familiale
IST :	Infection sexuellement transmissible
IG :	Interruption de grossesse
LGBTIQ*:	Personnes Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, personnes trans*, Intersexes et Queer
Lehrplan 21 :	Plan d'études pour les 21 cantons germanophones et bilingues
MGF :	Mutilations génitales féminines
NAPS :	Programme national contre les infections sexuellement transmissibles « Stopper les VIH et les hépatites B et C »
OFSP :	Office fédéral de la santé publique
ORS :	Organisation pour les services aux réfugiés
PER :	Plan d'études romand
PNVI :	Programme national de lutte contre le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, 2011-2017 reconduit jusqu'à la fin 2023
RFSM :	Réseau fribourgeois de santé mentale
SASOC :	Service de l'action sociale
SEJ :	Service de l'enfance et de la jeunesse
SSCH :	SANTE SEXUELLE Suisse
SMC :	Service du médecin cantonal
SSP :	Service de la santé publique
VIH :	Virus de l'immunodéficience humaine

---

# 1. Introduction

---

Les questions de santé sexuelle concernent des domaines multiples qui ont souvent été traités séparément en fonction de l'émergence des besoins. Jusqu'ici, la santé sexuelle a rarement été considérée comme un tout. De ce fait, les prestations, les services et les financements sont souvent répartis dans différents secteurs touchants entre autres, la prévention et la promotion de la santé, l'éducation ou la sécurité et la justice.

Le plan de mesures 2023-2026 se fonde sur le document « Stratégie cantonale de santé sexuelle – perspectives 2031 » élaboré sur la base d'un travail mené par de multiples professionnel-le-s spécialistes de la santé sexuelle ou de domaines adjacents et dirigé par le Service du médecin cantonal. Le projet, qui contribue à développer une vision d'ensemble des offres et une meilleure coordination cantonale en matière de prévention et de promotion de la santé sexuelle holistique, entre pleinement dans les axes stratégiques du nouveau programme gouvernemental de la législature 2022-2026<sup>1</sup>, plus spécifiquement dans l'axe 2 : « Cohésion sociale ».

Etant donnée la particularité de la période actuelle, l'émergence de mobilisations sociales et de manifestations telles que la grève féministe, l'entrée en vigueur du « mariage pour tous » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ou les récentes mobilisations de défense du droit à l'avortement « Mon corps, mon choix ! », plusieurs entretiens complémentaires ont été réalisés avec des partenaires cantonaux et extra-cantonaux. L'accès à des soins de santé sexuelle et reproductive peu importe le genre et l'âge, les constellations familiales etc., la formation, la prévention à l'égard des comportements discriminatoires, les thématiques du handicap, de la migration ou de la prévention des violences sexuelles dans des domaines variés tels que celui des loisirs et/ou des sports, sont autant d'éléments en lien avec le présent plan de mesures. Ce document représente donc la synthèse des recommandations et propositions émises par les professionnel-le-s rencontré-e-s ce qui renforce sa légitimité pour faire de chacun-e un-e acteur-trice de sa santé sexuelle dans le respect des droits y relatifs.

Construit à partir du Guide pour une politique cantonale développé par SANTE SEXUELLE Suisse sur mandat de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS), il couvre cinq domaines d'action interdépendants et complémentaires (éducation sexuelle ; lutte contre les violences sexuelles, santé reproductive ; santé psychique ; VIH et autres IST) et vise un impact durable sur la société.

Les mesures retenues pour ce premier plan ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent le choix des publics-cibles, la transversalité des mesures en fonction des 5 domaines d'action et les ressources disponibles (en personnel et moyens financiers).

**Le plan de mesures se décline en trois axes, principes de qualité recommandés par la CLASS que sont : un cadre non discriminatoire basé sur les droits sexuels et humains, la coordination ainsi que l'assurance de services et de prestations de qualité. Il entre pleinement dans la réalisation d'une politique cantonale de santé sexuelle selon SSCH.**

---

<sup>1</sup> <https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-06/programme-gouvernemental-20222026.pdf>

---

## 2. Les domaines d'action

---

Pour rappel, le plan de mesures couvre cinq domaines d'action interdépendants et complémentaires déterminés en 2015 par la Commission fédérale pour la santé sexuelle<sup>2</sup> en vue d'une définition pour la Suisse<sup>3</sup>. Ils sont énumérés ici sans ordre prioritaire et identifiés dans le plan de mesures par les pictogrammes suivants :



Prévention et lutte contre les violences sexuelles



Education sexuelle



Promotion, maintien et rétablissement de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique



Promotion, maintien et rétablissement de la santé reproductive



Prévention, dépistage et traitement du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles (IST) ainsi que des infections de l'appareil génital (IAG)

---

<sup>2</sup> A relever que la Commission fédérale pour la santé sexuelle a été remplacée en janvier 2020 par la Commission fédérale pour les questions liées aux infections sexuellement transmissibles (CFIT). La CFIT est une commission interdisciplinaire composée d'un maximum de 15 membres. Ces derniers sont des experts en matière de VIH/sida, d'autres infections sexuellement transmissibles et de santé sexuelle.

<sup>3</sup> Définition de travail de la santé sexuelle pour la Suisse, validée par la CFSS en mai 2015 disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf.download.pdf/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf> consulté le 30.06.2022

---

### 3. Mise en œuvre et priorités

---

Le plan détaillé ci-après est composé de certaines mesures visant des populations aux besoins spécifiques et d'autres destinées à toute la population du canton de Fribourg. Au total, ce sont 16 mesures qui ont été co-construites par les acteurs-trices du terrain et validées par le Comité de pilotage. Une place prioritaire est accordée pour la santé sexuelle des jeunes de 0 à 25 ans ainsi que pour l'accompagnement, la sensibilisation et la formation des professionnel-le-s et multiplicateurs-trices du canton.

La crise sanitaire ayant impacté et retardé la mise en œuvre de ce plan, il a donc été impératif de réévaluer les besoins en 2022 en fonction de l'évolution de la situation et des ressources mises à disposition. Les actions prioritaires en 2023 ont été sélectionnées en fonction de l'importance des besoins de la population en fonction de leur impact positif sur la santé sexuelle des groupes cibles ainsi qu'en fonction de leur transversalité. En effet, cela a permis d'éviter les doublons, de combler d'éventuelles lacunes et d'améliorer la communication entre les professionnel-le-s ainsi qu'avec les publics cibles.

Chaque mesure est classée selon l'objectif stratégique auquel elle répond. La notion de coordination<sup>4</sup>, est la pierre angulaire de ce plan. Des mesures de sensibilisation, d'information et de formation sont aussi développées dans l'objectif de s'assurer que les compétences professionnelles requises dans les structures d'intervention soient développées. Le plan vise aussi l'amélioration de la transmission d'informations et de relais à la population, en particulier par rapport aux prestations et services diversifiés existants et aux modalités d'y accéder. Ces actions sont soutenues par des mesures stratégiques et légales.

Les projections financières réalisées découlent des connaissances actuelles et passées, du contexte socio-économique et d'autres paramètres de planification spécifiques qui influencent plus ou moins fortement l'évolution des frais et/ou des revenus, notamment en ce qui concerne l'éducation sexuelle en milieu scolaire obligatoire. Les moyens à disposition seront évalués dans le cadre des procédures budgétaires annuelles considérant que d'autres éléments, tels que de nouvelles décisions du Conseil d'Etat ou de communes ainsi que les modifications légales au niveau cantonal pourraient notamment impacter les aspects financiers et/ou humains prévus.

Ce plan contribuera à renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé sexuelle globale, à améliorer l'accessibilité et la qualité des prestations pour l'ensemble de la population, y compris pour les personnes aux besoins spécifiques, ce qui permet au canton de Fribourg de faire partie des premiers cantons romands à développer une politique globale coordonnée en matière de santé sexuelle.

---

<sup>4</sup> 84% des acteurs-actrices interrogé-e-s ont mentionné qu'il faudrait renforcer la coordination entre les partenaires cantonaux et 40% ont précisé ne pas recevoir suffisamment d'informations en matière de santé sexuelle.

## 4. Vue d'ensemble des objectifs stratégiques et des mesures

Objectifs	Mesures
<b>1. Promouvoir, défendre et garantir les droits humains et sexuels sans barrières ni discriminations à la population du canton de Fribourg.</b>	M1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancrer la santé sexuelle dans les bases légales cantonales.</li> </ul>
	M2 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la santé psychique de la population en lien avec la santé sexuelle et reproductive.</li> </ul>
	M3 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre toute forme de violence et discrimination, autant au niveau structurel, culturel qu'interpersonnel.</li> </ul>
	M4 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à faire appliquer les conditions-cadres nécessaires au respect de l'intimité, de la vie affective et sexuelle au sein des institutions spécialisées et des établissements médico-sociaux.</li> </ul>
<b>2. Former, informer et soutenir les professionnel-le-s de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du social, de la sécurité et de la justice afin qu'ils-elles disposent de meilleures connaissances et compétences en matière de santé et droits sexuels.</b>	M5 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduire un module de formation ou une sensibilisation à la santé sexuelle pour les futur-e-s professionnel-le-s des domaines de la santé, de l'éducation, du social de l'enseignement, de la sécurité et de la justice.</li> </ul>
	M6 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et soutenir les professionnel-le-s afin qu'ils-elles puissent assurer une prise en charge globale des différentes populations aux besoins spécifiques.</li> </ul>
	M7 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner et renforcer les échanges en matière de périnatalité.</li> </ul>
	M8 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et fournir les outils documentaires et pédagogiques sur les questions de santé sexuelle à l'intention des professionnel-le-s qui interviennent auprès des enfants et des jeunes.</li> </ul>
<b>3. Développer ou renforcer les connaissances et compétences en matière de santé sexuelle à chaque étape de la vie par l'information et l'éducation sexuelle holistiques.</b>	M9 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'éducation sexuelle holistique et basée sur les droits humains dans le programme scolaire obligatoire et viser à sa mise en application harmonisée et adaptée au PER et au Lehrplan 21.</li> </ul>
	M10 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former, informer et soutenir les enfants, leurs parents, les bénévoles et les professionnel-le-s qui les entourent sur les notions de santé sexuelle spécifiques à leurs stades de développement.</li> </ul>
	M11 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les besoins et soutenir les divers projets de prévention dans le domaine de la santé sexuelle auprès des jeunes hors scolarité obligatoire.</li> </ul>
<b>4. Assurer la promotion, le maintien et/ou le rétablissement de la santé sexuelle et reproductive de la population du canton de Fribourg par une prise en charge globale, autant physique que psychique.</b>	M12 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et favoriser l'accès aux dépistages permettant la prévention de la transmission du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles.</li> </ul>
	M13 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer et coordonner au CFSS la prise en charge et le soutien des enfants et jeunes de moins de 25 ans impliqué-e-s et/ou témoin-s de discriminations et/ou de violences sexuelles physique et/ou numérique.</li> </ul>
	M14 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'accès à la contraception, prévenir les grossesses non voulues et assurer l'accès à l'interruption de grossesse dans le cadre de la loi ainsi que l'application du régime du délai pour toute personne dans le besoin.</li> </ul>
	M15 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre en conseils sexologiques et favoriser l'accès à toute personne dans le besoin.</li> </ul>
	M16 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir et soutenir les personnes concernées directement ou indirectement par les questions liées à l'orientation affective et sexuelle ou aux questions de genre ainsi que leur entourage.</li> </ul>

---

## 5. Objectif 1

### 5.1. Promouvoir, défendre et garantir les droits humains et sexuels sans barrières ni discriminations à la population du canton de Fribourg

#### De quoi s'agit-il ? Quels sont les enjeux ?

La santé sexuelle ainsi que les droits relatifs couvrent de nombreuses thématiques telles que le droit à l'éducation sexuelle, le droit à des relations sexuelles consenties, le droit de décider d'avoir ou non des enfants et à quel moment, le droit de recevoir de l'information relative à l'intimité et à la sexualité, etc.

Les droits sexuels, qui font partie des droits humains, sont définis par la Déclaration des droits sexuels de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF). Ils constituent un ensemble de droits relatifs à la sexualité qui émanent des droits à la liberté, à l'égalité, au respect de la vie privée, à l'autonomie, à l'intégrité et à la dignité de tout individu. En signant la Convention d'Istanbul, la Suisse s'est engagée à combattre la violence physique, psychologique et sexuelle ainsi que le harcèlement, les mutilations génitales féminines, le mariage ou l'avortement forcés. Au niveau national, la Constitution fédérale régit les domaines dans lesquels la Confédération et les cantons sont actifs. Dans le cas de figure où les cantons sont habilités à réglementer dans des secteurs particuliers, ils jouissent en principe d'une certaine autonomie organisationnelle.

Les votations du 9 février 2020 acceptant la modification du 14 décembre 2018 du Code pénal et du Code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation affective sexuelle) confirment l'importance, pour la population fribourgeoise et suisse, de valoriser le respect des droits humains fondamentaux. La non-discrimination est une condition indispensable à la protection et à la promotion des droits humains qui s'inscrit directement en cohérence avec les actions impactant le domaine de la santé sexuelle holistique. En septembre 2021, les Suisse-sse-s ont voté largement en faveur du mariage entre personnes du même sexe ; les Fribourgeois et Fribourgeoises se sont montrés favorables à 62,3%. Le succès de la récente marche des fiertés à Bulle s'étant déroulée 25 ans après la première pride romande démontre l'importance de tous les efforts réalisés et l'importance de la poursuite du travail nécessaire dans la lutte pour les droits des personnes LGBTIQ+ et de leur entourage.

Le canton de Fribourg s'engage et veille à ce que la population bénéficie d'un cadre législatif et d'interventions respectant les droits humains et sexuels. Il intègre la santé sexuelle dans ses réflexions lors de l'élaboration ou de la mise à jour des bases légales concernées. Il met en place des procédures claires et sensibilise la population. Cet objectif transversal contribue à l'atteinte de tous les objectifs de la stratégie et favorise le déploiement de mesures et d'actions au sein d'un environnement qui contribue à la promotion et à la sécurité de la santé sexuelle globale de la population du canton.

Objectif 1/Axe 1/Mesure 1		
Ancrer la santé sexuelle dans les bases légales cantonales	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 1.1</b>		
<b>Examen des deux bases légales (LSan ; RSF 821.0.1) et (LEJ ; RSF 835.5).</b>	<b>2023</b>	<b>2023-2026</b>
<b>Statut : A renforcer</b>		

**Descriptif :** Etablir un état des lieux juridique cantonal permettra de fournir des informations sur l'état actuel de la situation afin de savoir s'il existe des besoins dans certains domaines. Au vu de cet état des lieux juridique, de nouvelles recommandations ou conditions cadres peuvent venir combler les lacunes au regard des constats établis dans les thématiques de santé sexuelle concernées.

La santé sexuelle n'est pas limitée à des mesures d'information et de planning familial, de prévention et de lutte contre les abus sexuels telles que définies dans les bases légales actuelles. Afin de renforcer les droits des personnes et donner une assise plus forte à la santé sexuelle holistique comme étant une composante essentielle du bien-être de l'être humain se basant sur une approche positive basée sur les droits humains et référée à la définition de la santé sexuelle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2006), l'examen des deux bases légales suivantes est réalisé, les questions LGBTIQ+ (ex : lutte contre les discriminations LGBTIQ+ phobes) sont aussi intégrées :

- Loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan ; RSF 821.0.1) et son règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention (RSF 821.0.11).
- Loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ ; RSF 835.5) et son règlement du 17 mars 2009 (REJ ; RSF 835.51).

2023		2024		2025		2026		<b>Total</b>
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	<b>CHF</b> (en milliers)
-	-	-	-	-	-	-	-	-

\* Mesure à réaliser sur la base des ressources internes ainsi qu'au travers de la coordination du présent projet.



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Toute la population fribourgeoise, plus spécifiquement les enfants et les jeunes adultes.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS (Coordination avec le Secrétariat Général de la DSAS, le SSP, SASOC le SEJ et le SMC).

**Remarque générale :** Les possibilités de renforcement des dispositions légales existantes pourront être étudiées auprès des autres Directions concernées telles que la DFAC notamment en lien avec ce qui concerne l'éducation sexuelle généralisée en scolarité obligatoire.

Objectif 1/Axe2/Mesure 2		
Promouvoir la santé psychique de la population en lien avec la santé sexuelle et reproductive	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 2.1</b>		
<b>Renforcement et soutien des synergies et liens entre les prestations et les structures existantes dans les domaines de la santé reproductive, des discriminations et violences sexuelles, du VIH et de la santé psychique dans une optique d'approche globale.</b>	<b>2023</b>	<b>2023-2026</b>

**Statut : À renforcer**

**Description :** Plusieurs actions stratégiques, politiques et de soutien à la qualité des prestations sont déjà menées en faveur de la promotion de la santé psychique à travers le « Programme cantonal fribourgeois - Alimentation, activité physique, santé mentale » piloté par le SSP. Celles-ci concernent majoritairement les enfants, les jeunes mais aussi les parents et les seniors. Certaines de ces actions sont par ailleurs soutenues dans la Stratégie « Je Participe » - Perspective 2030 ou le « Concept Senior + ».

En matière de santé sexuelle, le SMC entreprend également des actions pour la promotion de la santé mentale des populations aux besoins spécifiques telles que les personnes en situation de handicap, en institution et/ou vivant des situations discriminantes en matière de reconnaissance et d'application de leurs droits humains et sexuels. La coordination, les synergies entre institutions et le continuum des soins sont améliorés et renforcés. Les différentes offres du canton sont mises en valeur et les potentialités de renforcement de celles-ci sont identifiées, notamment en créant des synergies entre la santé psychique et a santé sexuelle. Le SMC se coordonne avec les divers partenaires dont le SSP, le HFR et le RFSM afin que les échanges entre les diverses entités cantonales et extra-cantonales actives dans le domaine soient intensifiés.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
-	-	-	-	-	-	-	-	-

**Mesure réalisée par la/le coordinatrice-teur cantonal-e de santé sexuelle**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Toute la population fribourgeoise

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, DSJS, HFR, RFSM, CPP, Partenaires du réseau.

**Remarques générales :** //

Objectif 1/Axe 1/Mesure 3		
Lutter contre toute forme de violence et discrimination, autant au niveau structurel, culturel qu'interpersonnel	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 3.1</b>		
<b>Réalisation d'actions de sensibilisation, de soutien et de promotion des droits humains et sexuels</b>	<b>2023</b>	<b>2023-2026</b>

**Statut : Nouveau**

**Descriptif :** L'objectif de cette mesure transversale est de lutter à plusieurs niveaux contre les violences, stigmatisations et discriminations fondées entre autres sur le sexe, le genre, l'orientation affective et sexuelle, l'âge, l'état de santé et/ou les pratiques sexuelles. Des actions de soutien, d'information et de promotion des droits sexuels sont développées avec les partenaires du terrain afin d'agir contre les préjugés et lutter contre leur banalisation pouvant exister auprès de certains publics cibles. Des synergies sont réalisées en lien avec la ratification par la Suisse de la Convention d'Istanbul qui définit de manière précise les obligations étatiques en matière de violences et de violences domestiques et sexuelles, regroupées autour des quatre piliers que sont la prévention, la protection, les poursuites et les politiques intégrées ou coordonnées.

Des actions de sensibilisation seront réalisées tous les 3 ans. Elles viseront soit des publics cibles spécifiques (jeunes, migrant-e-s, personnes âgées, LGBTIQ\*, etc.), soit des milieux de vie (milieu sportif, associatif, maisons de jeunes, handicap, etc.). Les actions de sensibilisation se réaliseront par l'utilisation d'une diversité de moyens tels que les conférences publiques, projections de films, sites Internet, campagnes d'affiches et dépliants, outils pédagogiques, etc.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
10	-	-	-	-	-	10	-	<b>20</b>

**L'Etat accorde un soutien financier aux projets de lutte contre toute forme de violence et de discrimination dans l'espace numérique et physique sous forme d'appels à projets en 2023 et 2026. Des synergies sont créées avec le SSP, le BEF et avec le BPEJ ou toute autre Direction concernée.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Toute la population fribourgeoise. Les publics cibles tels que les femmes, les jeunes, les travailleuse-s du sexe, les personnes appartenant aux groupes minoritaires, etc. seront identifié-e-s en fonction des actions de sensibilisation.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, DSJS, DIME, Partenaires du réseau tels que REPER, Centre Empreinte, Sarigai, Associations telles que MILLE SEPT SANS, Fri-Santé, Grisélidis, etc.

**Remarques générales :** //

	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 3.2</b>		
<b>Pérennisation du groupe ressource « Mutilations génitales féminines – MGF »</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Statut : À renforcer</b>		

**Descriptif :** Le Groupe ressource cantonal MGF évalue les demandes, informe, aide, conseille et soutient les personnes concernées ainsi que leurs proches tant au niveau psychosocial que médical. Il relaye auprès des personnes migrantes ou proches et bénévoles l'information visant à la prévention des MGF. Il soutient le réseau professionnel en cas de questions ou besoins d'inter-visions sur les questions complexes et sensibles en lien avec les excisions/mutilations génitales féminines. Il actualise le matériel et les documents ressources sur cette thématique. Il recense les situations de MGF. Le groupe ressource offre également des ateliers de sensibilisation à la thématique pour des groupes de professionnel-le-s et renforce la prévention dans le canton. Les actions du groupe MGF en collaboration avec celles des partenaires concernés tels que le Bureau de l'intégration et le groupe « Mariages forcés » qui relèvent du BEF, sont intensifiées.

Le groupe ressource « Mutilations génitales féminines- MGF » cantonal est pérennisé. Les professionnel-le-s du canton sont informé-e-s que toutes les situations doivent obligatoirement être répertoriées au niveau cantonal par le CFSS, centre de référence et de contact cantonal. Tel que souhaité par le Conseil fédéral en novembre 2020, les activités de prévention, d'information et de conseil ainsi que le travail de collaboration avec le Réseau suisse contre l'excision sont renforcés. Les nouvelles recommandations détaillées dans le document « Excision/mutilation génitales féminines (E/MGF) » à l'intention des professionnel-le-s de la santé sont diffusées.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
-	-	3	-	-	-	-	-	<b>3</b>

**Un montant de CHF 3'000 est prévu en 2024 pour l'actualisation du matériel et des documents ressources sur cette thématique.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Professionnel-le-s concerné-e-s et population fribourgeoise, nouveaux migrants.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, DSJS, partenaires du réseau tels que : HFR, IMR, ORS Service AG, Office familial (puéricultrices), Solidarité femmes, Réseau suisse contre l'excision, Caritas, Terre des femmes, SSCH, etc.

**Remarques générales :** Le SMC soutient les membres du groupe MGF par du travail de coordination et de communication.

Objectif 1/Axes 1 et 2/Mesure 4		
Veiller à faire appliquer les conditions-cadres nécessaires au respect de l'intimité, de la vie affective et sexuelle au sein des institutions spécialisées et des établissements médico-sociaux	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 4.1</b>		
<b>Suivi des chartes et concepts des diverses institutions spécialisées, structures d'accueil et établissements médico-sociaux</b>	<b>2023</b>	<b>2024-2026</b>

**Statut : À renforcer**

**Descriptif :** Cette mesure vise à analyser les possibilités d'élargir le champ d'application de la santé sexuelle et des droits y afférents au sein des institutions et structures d'accueil du canton et soutenir le rôle que ces différentes institutions/milieus de vie peuvent jouer en collaboration avec les associations faitières.

Afin que les institutions spécialisées et les établissements médico-sociaux soient encouragés à développer une réflexion interne quant aux questions liées à la santé sexuelle, les instances chargées de l'inspection veillent à l'existence de cette thématique dans leurs concepts et chartes. Des thématiques en lien avec la santé sexuelle (respect de l'intimité, accès à des prestations de santé sexuelle, respects des personnes LGBTIQ\*, suivi des recommandations publiées dans le guide INSOS<sup>5</sup>, etc.) sont abordées lors des visites des inspecteur-trices, des professionnel-le-s de santé et des infirmiers-ères dans le cadre notamment, de la surveillance des diverses institutions en collaboration avec les associations faitières.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
-	-	-	-	-	-	-	-	-

**Mesure réalisée en partie par les infirmiers-ères du SMC pour ce qui concerne les établissements médico-sociaux pour personnes âgées en collaboration avec la/le coordinatrice-teur cantonal-e de santé sexuelle. En ce qui concerne les foyers et tout autre milieu, une coordination est réalisée avec le Service de la prévoyance sociale.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Personnel et population fribourgeoise au sein de toutes les institutions de santé ou établissements membres des principales associations faitières cantonales.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS et Partenaires du réseau tels que les institutions, les associations faitières (AFIPA, INFRI, etc.) ainsi que certaines associations telles que le Centre Empreinte et/ou Sarigai en fonction des thématiques abordées, INSOS (association de branche nationale des prestataires au service des personnes en situation de handicap).

**Remarques générales :** //

<sup>5</sup> Disponible sous : <https://insos.ch/infos-publications/publications-insos/sexualite-intimite-et-vie-de-couple>

---

## 6. Objectif 2

### 6.1. Former, informer et soutenir les professionnel-le-s de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du social, de la sécurité et de la justice afin qu'ils-elles disposent de meilleures connaissances et compétences en matière de santé et droits sexuels

#### De quoi s'agit-il ? Quels sont les enjeux ?

En apprenant les uns des autres et en collaborant de manière efficace, les professionnel-le-s de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du social, de la sécurité et de la justice disposeront de meilleures connaissances et compétences afin de répondre aux besoins de la population du canton de Fribourg.

Cet objectif, ciblant les professionnel-le-s, futur-e-s professionnel-le-s ainsi que les professionnel-le-s du réseau multiplicateur du canton, est le résultat de l'enquête menée lors de la construction du projet permettant de relever que plus de 40 % des actrices-acteurs interrogé-e-s estimait ne pas recevoir suffisamment d'information et de formation au sujet de la santé sexuelle globale. En effet, les professionnel-le-s de milieux divers sont parfois démunis pour aborder des thématiques qui relèvent de l'intime ne sachant pas forcément vers qui s'orienter. Validé par la majorité des actrices-acteurs interrogé-e-s lors d'entretiens individuels menés lors de la construction de ce plan de mesures, l'amélioration des pratiques professionnelles se construit par la formation, l'actualisation des connaissances ainsi que par le renforcement des compétences sur des thématiques spécifiques en matière de santé sexuelle adaptées aux enjeux sociaux et aux environnements en constante évolution. Certains aspects importants liés aux cinq domaines d'actions ne font pas toujours partie des formations initiales ou continues de tous les groupes de professionnel-le-s concernés directement ou non par les cinq domaines d'action de la santé sexuelle. En étendant les compétences des professionnel-le-s qui accompagnent des individus et des groupes et en déployant des actions concrètes visant une meilleure compréhension du rôle que chacun-e peut jouer pour mieux accompagner la population et éviter les stigmatisations et les discriminations, le soutien des différentes populations aux besoins spécifiques s'en trouvera renforcé.

Des formations basées sur des sources scientifiques et actualisées permettant aux professionnel-le-s de développer leurs compétences et de connaître les diverses ressources cantonales ou extra-cantonales afin de réorienter les personnes dans le besoin sont créées ou complétées. Des activités de mise en réseau sont développées étant donné la diversité des actrices-acteurs concerné-e-s afin de créer un nouveau modèle interdisciplinaire en matière de santé sexuelle. La coordination entre les professionnel-le-s est renforcée.

## Objectif 2/Axe 3/Mesure 5

Introduire un module de formation ou une sensibilisation à la santé sexuelle pour les futur-e-s professionnel-le-s des domaines de la santé, de l'éducation, du social de l'enseignement, de la sécurité et de la justice

Préparatifs

Mise en œuvre

### Action 5.1

Suivi, adaptation et renforcement des formations de base, postgrades et des formations continues

2023

2024-2026

### Statut : A renforcer

**Descriptif :** Les formations de base, postgrades et les formations continues concernées par les multiples thématiques de santé sexuelle globales sont complétées. Différents modules de formations existent déjà tels que ceux développés par l'Université de Fribourg en médecine et en pédagogie spécialisée qu'il importe de valoriser. Le SMC prend contact avec les différents lieux de formation afin de les sensibiliser à la thématique de la santé sexuelle et des avantages à offrir des notions dans ce domaine; une liste d'intervenant-e-s spécialisé-e-s en santé sexuelle est proposée. Des ressources sont mises à disposition auprès des futur-e-s professionnel-le-s du terrain.

Dès 2024, de nouvelles prestations de formations sont développées par le Centre Empreinte en collaboration avec le CFSS et les divers partenaires du réseau tels que Sarigai.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
-	-	15	-	15	-	15	-	45

**Le montant annuel de CHF 15 000.- est réparti entre le CFSS (CHF 5'000.-) et le Centre Empreinte (CHF 10 000.-) dès 2024.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Aux futur-e-s professionnel-le-s et professionnel-le-s du canton.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, DSJS, Universités et Hautes écoles du canton (HETS, HES, etc.) et autres lieux de formation concernés, institutions de promotion de la santé et de prévention du canton, partenaires du réseau tels que le HFR, le RFSM, le Centre Empreinte, Sarigai, etc.

**Remarques générales :** //

<b>Objectif 2/Axe 3/Mesure 6</b>		
<b>Sensibiliser et soutenir les professionnel-le-s afin qu'ils-elles puissent assurer une prise en charge globale des différentes populations aux besoins spécifiques</b>	<b>Préparatifs</b>	<b>Mise en œuvre</b>
<b>Action 6.1</b>		
<b>Organisation de formations et d'actions de sensibilisations permettant aux professionnel-le-s d'offrir un environnement inclusif et sécurisant</b>	<b>2023</b>	<b>2023- 2026</b>

**Statut : À renforcer**

**Descriptif :** Cette mesure vise la diffusion d'informations permettant aux populations concernées de reconnaître leurs droits sexuels et d'utiliser les ressources existantes dans un cadre inclusif et non-discriminatoire. Le SMC organise des manifestations de sensibilisation et d'information sous diverses formes (conférences publiques, actions dans les divers milieux de vie, etc.) en collaboration avec les diverses associations cantonales, extra-cantonales et les spécialistes concerné-e-s. Les professionnel-le-s (infirmier-ère-s scolaires, sage-femmes/hommes indépendant-e-s, éducateurs-trices, etc.) seront outillé-e-s afin de répondre aux différentes demandes des populations aux besoins spécifiques et vers qui orienter ces dernières et leurs proches en cas de besoin. Au vu de la hausse des demandes en lien avec les situations de violences sexuelle ou les discriminations, il importe que les professionnel-le-s développent des initiatives « d'aller-vers » les populations dans le besoin.

Les ateliers pour les professionnel-le-s réalisés par l'AEF dans le cadre du projet « Et si on parlait des émotions, de l'intimité et de la sexualité du jeune enfant » sont pérennisés. Sarigai poursuit et développe dès 2023 des formations à l'attention des professionnel-le-s telles que celles données au personnel de la Police cantonale, du Ministère public fribourgeois ainsi que du personnel du Bureau de promotion des enfants et des jeunes, du Service de l'Enfance et de la Jeunesse et des centres LAVI.

2023		2024		2025		2026		<b>Total</b>
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	<b>CHF</b> (en milliers)
25	-	25	-	25	-	25	-	<b>100</b>

**Ce montant de CHF 25'000 est réparti comme suit : dès 2023, l'AEF bénéficie d'un montant de CHF 20'000 pour la pérennisation des diverses prestations et ateliers destinés à former les professionnel-l-es à accompagner les familles en contexte de vulnérabilité (issues de la migration, monoparentales, etc.) valorisant l'approche interculturelle et la diversité durant la prime enfance en matière de santé sexuelle et reproductive. Un montant de CHF 5'000 est accordé à Sarigai dès 2023.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Aux professionnel-l-es et futur-e-s professionnel-le-s du réseau multiplicateur.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS (BEF et SEJ), DFAC, DSJS (IMR), SSCH, partenaires du réseau et milieux de formations.

**Remarques générales :** //

Objectif 2/Axe 2/Mesure 7		
Coordonner et renforcer les échanges en matière de périnatalité	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 7.1</b>		
<b>Augmentation des échanges entre les diverses entités actives dans le domaine de la périnatalité et de la santé sexuelle</b>	<b>2023</b>	<b>2024-2026</b>

**Statut : À renforcer**

**Description :** La période prénatale, la naissance ainsi que les premières années de la vie d'un enfant sont déterminantes pour sa santé, son développement et son bien-être. A cet effet, tel que mentionné dans les recommandations du rapport « Promotion de la santé et prévention durant la petite enfance » de l'OFSP<sup>6</sup>, il importe d'optimiser la visibilité et la mise en réseau des offres destinées aux familles. Les échanges entre les diverses entités actives dans le domaine de la périnatalité, de la santé maternelle, infantile et sexuelle sont augmentés.

Des demi-journées d'échanges, réseaux, colloques et conférences sont organisées sur la thématique ou renforçant les approches multithématiques (périnatalité, deuil périnatal, santé mentale, addictions, protection de l'enfance, etc.).

Le dispositif périnatal et les offres de conseil et de soutien concernant le continuum grossesse-maternité-paternité-parentalité-petite-enfance spécifique à la santé sexuelle sont renforcés.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
5	-	5	-	5	-	5	-	<b>20</b>

**Un montant de CHF 5'000 est attribué dès 2023 pour la coordination dans le domaine de la périnatalité.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Parents et futur-e-s parents ainsi que les professionnel-le-s de la santé, de la périnatalité et/ou du deuil périnatal, pédopsychiatres et psychiatres, etc.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DSJS (IMR) et partenaires du réseau de la périnatalité tels que l'AEF, Caritas, l'ORS, Espaces-femmes, Office familial, Fribourg pour tous, ADESSIA, MenCare, etc.

**Remarques générales :** //

<sup>6</sup> Rapport de l'OFSP « Promotion de la santé et prévention durant la petite enfance » disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/praevention-fuer-kinder-und-jugendliche/fruehe-kindheit.html>

Objectif 2/Axe 3/Mesure 8		
Développer et fournir les outils documentaires et pédagogiques sur les questions de santé sexuelle à l'intention des professionnel-le-s qui interviennent auprès des enfants et des jeunes	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 8.1</b>		
<b>Elaboration et diffusion d'outils et de matériel d'information auprès des partenaires relais du réseau professionnel</b>	<b>2023</b>	<b>2023-2026</b>

**Statut : Nouveau**

**Description :** La création d'outils documentaires, pédagogiques ou de brochures fait partie intégrante des projets de formation ou de prévention en matière de santé et de droits sexuels. Cette mesure vise à accompagner les professionnel-le-s dans leur volonté d'améliorer leurs pratiques et d'avoir accès à des outils additionnels mis à jour et basés sur les données scientifiques actuelles afin d'offrir aux enfants et aux jeunes un soutien adéquat en matière de santé sexuelle. Elle vise à rassembler, améliorer ou élaborer des guides de bonnes pratiques, des listes de contrôle ou autres instruments d'information (brochures, vidéos, dépliants, pictogrammes, etc.), d'éducation ou même de détection précoce. Des outils et documents bilingues, multilingues, en braille ou en langage FALC (Facile à lire et à comprendre) sont mis à jour et/ou créés. Les outils cantonaux sont recensés par le SMC-CFSS, actualisés et/ou diffusés à travers des plateformes et des canaux d'échanges existants. Ce recensement des outils et du matériel existant permettra une meilleure identification des besoins non couverts.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
5	-	5	-	5	-	5	-	<b>20</b>

**Un montant annuel de CHF 5'000 est accordé au SMC dès 2023.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Aux professionnel-le-s, futur-e-s professionnel-le-s et aux professionnel-le-s du réseau multiplicateur.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, DSJS, DIME, SSCH et Partenaires du réseau.

**Remarques générales :** //

---

## 7. Objectif 3

### 7.1. Développer ou renforcer des connaissances et compétences en matière de santé sexuelle à chaque étape de la vie par l'information et l'éducation sexuelle holistiques

#### De quoi s'agit-il ? Quels sont les enjeux ?

Que ce soit sur Internet, en société, au sein d'un contexte institutionnel, des loisirs ou du sport ou dans le cadre privé, des actions d'information, de sensibilisation ou d'éducation adaptées à certaines populations et aux différentes phases de vie doivent être développées. La diffusion de connaissances fondées sur des données probantes et actuelles permet à la population de mieux s'orienter vers les services dont elle pourrait avoir besoin.

Plus de 47 % des professionnel-le-s interrogé-e-s lors de l'enquête visant à l'élaboration du présent projet ont mentionné que des « efforts sont à fournir » en matière de prévention des abus sexuels et de lutte contre les violences sexuelles ainsi que d'éducation sexuelle.

La Convention d'Istanbul, entrée en vigueur en 2018 en Suisse, la grève féministe ainsi qu'au vu des initiatives, pétitions et interventions parlementaires traitées et en cours, sont autant d'éléments justifiant, entre autres, la mise en place de politiques de prévention et d'éducation sur les violences sexistes et sexuelles. En Suisse<sup>7</sup>, au moins une femme sur cinq âgée de 16 ans et plus a déjà subi des actes sexuels non consentis au cours de sa vie et 12% ont eu des rapports sexuels contre leur gré. Mais seulement 8% des personnes concernées ont signalé à la police les violences subies. Au vu de ce qui précède, le renforcement des structures associatives actives dans la lutte contre ces violences ainsi que l'amélioration des connaissances est primordial.

Le transfert de connaissances et les contenus des cours d'éducation sexuelle ne se limitent pas uniquement à l'anatomie ou à la prévention des risques liés aux IST ou au VIH. D'autres thématiques doivent aussi être abordées telles que la première fois, le consentement, la vie affective et relationnelle, le corps et les sensations, le plaisir, les orientations affectives et sexuelles, les identités de genre, etc. A cet effet, la commission égalité LGBTQIA+ de la session des Jeunes du canton de Fribourg a par ailleurs demandé au Conseil d'Etat de prévoir un renforcement de l'éducation sexuelle dans le cadre du cursus scolaire. Les contenus en matière d'information et d'éducation sexuelle holistiques sont en constante évolution, il importe que les supports soient adaptés, scientifiquement validés et inclusifs. Les nouvelles réalités telles que le développement des technologies et les enjeux qui en découlent ou une meilleure répartition des charges liées à la contraception en traitant davantage de la contraception masculine et de son évolution, passent par le recours à des mesures visant l'information et l'éducation.

Que ce soit pour la petite enfance, pour les enfants en âge de scolarité obligatoire (en institutions ou scolarisés à domicile), les jeunes, les adultes, les personnes qui gravitent autour de ces dernier-ères ou pour les personnes âgées, les besoins de connaissances évoluent et la responsabilité de l'éducation sexuelle est partagée, elle se fait dans une approche de coopération. Des sensibilisations ou des offres de formations courtes sont adaptées ou déployées en lien avec les besoins, les contextes et les phases de vie.

---

<sup>7</sup> Amnesty International (2019), Les violences sexuelles en Suisse. Disponible sous : <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>

Objectif 3/Axe3/Mesure 9		
Garantir l'éducation sexuelle holistique et basée sur les droits humains dans le programme scolaire obligatoire et viser à sa mise en application harmonisée et adaptée au PER et au Lehrplan 21	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 9.1</b>		
<b>Création d'un groupe de travail inter-directionnel permettant l'évaluation des directives et le développement d'une stratégie commune régissant les cours d'éducation sexuelle en scolarité obligatoire</b>	<b>2023</b>	<b>2023-24</b>

**Statut : À renforcer**

**Description :** Le cadre et les statuts de l'éducation sexuelle fondée sur les droits humains en scolarité obligatoire sont définis entre les instances cantonales scolaires, sanitaires et communales. Un groupe de travail inter-directions DSAS-DFAC en collaboration avec le Bureau santé à l'école ainsi que le Copil Inter Directions Santé est créé afin qu'une réflexion approfondie soit réalisée pour que les directives régissant les cours d'éducation sexuelle en scolarité obligatoire soient créées, adaptées et uniformisées pour tous les élèves du canton, dans le respect des spécificités linguistiques et des plans d'études (PER et Lehrplan 21). L'harmonisation des prestations dispensées dans tous les établissements scolaires obligatoires du canton est concrétisée, en tenant compte de la composition démographique du canton, un accès égalitaire à une éducation sexuelle de qualité est assuré.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	EPT
-	-	-	1	-	-	-	-	1

**Incidences financières pour les communes : Evolution possible en fonction des discussions du groupe de travail. Actuellement, le CFSS facture environ CHF 240' 000.- par an aux communes pour les interventions dans le cadre de la scolarité obligatoire. Le Centre Empreinte s'est retiré des CO depuis la rentrée scolaire 2022-23 pour des raisons financières.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Tous les élèves en scolarité obligatoire du canton.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, communes, le CFSS, le Centre Empreinte, Sarigai, REPER, SSCH, ALECSS, etc.

**Remarques générales :** En fonction de l'évaluation effectuée par le CFSS, l'équivalent d'au minimum un EPT de spécialiste en santé sexuelle est requis afin que les besoins actuels (passages en 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Harmos) soient comblés en fonction de l'évolution démographique du canton pour la scolarité obligatoire. Une évaluation des besoins complémentaires doit être réalisée si des passages supplémentaires sont requis en 4<sup>e</sup> Harmos ou en matière d'éducation spécialisée.

<b>Objectif 3/Axe3/Mesure 10</b>		
<b>Former, informer et soutenir les enfants, leurs parents, les bénévoles et les professionnel-le-s qui les entourent sur les notions de santé sexuelle spécifiques à leur stade de développement</b>	<b>Préparatifs</b>	<b>Mise en œuvre</b>
<b>Action 10.1</b>		
<b>Valorisation des projets novateurs et/ou ateliers ainsi que des actions de terrain pour les 0-7 ans</b>	<b>2023</b>	<b>2023-26</b>

**Statut : À renforcer**

**Description :** Des offres de formation, d'information et de soutien sont développées afin que tout un chacun dispose des informations et des compétences utiles à l'autodétermination en matière de santé, de droits sexuels et d'intervention précoce. Les parents ainsi que les multiplicateurs-trices (tel-le-s que les médiateurs-trices et les bénévoles) sont impliqué-e-s à des niveaux différents dans la transmission formelle ou informelle d'informations en matière de santé sexuelle holistique et d'intervention précoce. Ces prestations sont mises sur pied sous diverses formes par l'AEF à travers les permanences éducatives mobiles destinées aux familles ainsi qu'en développant les accompagnements individuels.

Des actions sont développées pour des publics variés, que ce soit dans le domaine migratoire, dans le cadre privé ou les activités de loisirs. Les intervenant-e-s tel-le-s que les bénévoles au sein des multiples organisations de jeunesse sont impliqué-e-s (associations de sports ou de loisirs, camps, sport scolaire facultatif, etc.) en collaboration avec le BPEJ.

2023		2024		2025		2026		<b>Total</b>
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	<b>CHF</b> (en milliers)
8	-	8	-	8	-	8	-	<b>32</b>

**Un montant de CHF 8'000 est attribué à l'AEF dès 2023 dans le cadre du projet intitulé « Et si on parlait des émotions, de l'intimité et de la sexualité du jeune enfant ».**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Les enfants, leurs parents, les bénévoles et les professionnel-le-s qui les entourent.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, BPEJ, DFAC, DSJS (IMR), Partenaires du réseau tels que SSCH, AEF, Office familial, Fribourg pour tous, ADESSIA, Croix-Rouge, etc.

**Remarques générales :** //

Objectif 3/Axe3/Mesure 11		
Évaluer les besoins et soutenir les divers projets de prévention dans le domaine de la santé sexuelle auprès des jeunes hors scolarité obligatoire	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 11.1</b>		
<b>Evaluation des besoins des institutions de formations post-obligatoires et autres institutions ou milieux de vie en matière d'éducation sexuelle globale pour les jeunes</b>	<b>2023</b>	<b>2023-2024</b>

**Statut : À renforcer**

**Description :** Dans le canton de Fribourg, les vagues de libération de la parole et les déferlements de témoignages sur les réseaux sociaux nécessitent qu'une évaluation des besoins soit réalisée et que d'éventuelles mesures soient prises. Les institutions de formations post-obligatoires et autres institutions ou milieux de vie (foyers, centres pour migrants, etc.) sont interrogées concernant leurs besoins en matière d'information sexuelle pour les jeunes fréquentant leur établissement. Le droit à l'éducation pour toutes et tous est un droit fondamental. Des réflexions avec les directions concernées par les écoles du secondaire II et de la formation professionnelle (DIAF, DEEF, services de la DFAC pour le secondaire II) sont menées afin que sur la base des besoins une continuité des interventions en termes de promotion de la santé et de prévention soit envisagée pour les jeunes. Il s'agit de permettre aux jeunes de prendre conscience des thématiques, de modifier leurs représentations parfois erronées et de leur offrir la possibilité d'acquérir des outils et des compétences leur permettant d'ajuster voir de modifier leurs comportements que ce soit dans l'espace physique ou numérique.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
-	-	-	-	-	-	-	-	-

**Domaines d'action concernés :**



**Public cible :** Les jeunes des institutions de formations post-obligatoires et autres institutions ou milieux de vie (foyers, centres pour migrants, etc.).

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS-CFSS, DFAC, DSJS, DIME, Directions concernées par les écoles du secondaire II et de la formation professionnelle (DIAF, DEEF, services de la DFAC pour le secondaire II) ainsi que les différents partenaires du réseau, Le Centre Empreinte, Sarigai, institutions et foyers, SSCH, etc.

**Remarques générales :** //

	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 11.2</b>		
<b>Octroi d'une aide financière à des projets de prévention par les pairs afin de renforcer l'éducation sexuelle auprès des jeunes hors scolarité obligatoire</b>	<b>2023</b>	<b>2024-2026</b>

**Statut : À estimer**

**Description :** En fonction de l'évaluation, les approches pédagogiques sont diversifiées, des supports variés sont ajoutés au catalogue de formation du canton et utilisés dans l'élaboration de programmes et de projets de prévention par et pour les jeunes tels que les ateliers de courage civique, le théâtre, l'art, les bandes dessinées, les cours d'autodéfense, lors de manifestations, etc. Les programmes de prévention par les pairs tels que le projet « Le Boulevard » ou les ateliers sur les diversités de genre et sexuelles, sur le consentement, sur le VIH-SIDA et les IST, sur les enjeux de santé publique actuels etc. sont adaptés, déployés et/ou utilisés pour donner suite à l'identification des besoins non couverts. Des informations aux populations clés, aux personnes migrantes et/ou en contexte de vulnérabilité sont transmises de manière régulière ce qui peut nécessiter des compétences transculturelles spécifiques, la formation des pairs est valorisée.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
-	-	15	-	15	-	15	-	<b>45</b>

**L'Etat accorde un montant de CHF 15'000 au Centre Empreinte dès 2024 pour les projets d'information, de formation et de soutien.**

**Domaines d'action concernés :**



**Public cible :** Les jeunes hors scolarité obligatoire.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, DSJS, Partenaires du réseau tels que le CFSS, le Centre Empreinte, REPER, Sarigai, Ado Preventeam, etc.

**Remarques générales :** //

---

## 8. Objectif 4

### 8.1. Assurer la promotion, le maintien et/ou le rétablissement de la santé sexuelle et reproductive de la population du canton de Fribourg par une prise en charge globale, autant physique que psychique

#### De quoi s'agit-il ? Quels sont les enjeux ?

Si les bases légales ainsi que les conditions cadres favorables à la santé sexuelle holistique sont assurées, si les professionnel-le-s du canton disposent de connaissances et de compétences en matière de santé et droits sexuels, l'accès à des ressources et à des prestations de qualité, autant pour la santé physique que psychique, s'en trouvera amélioré.

Cet objectif, qui inclut les cinq domaines d'action de la santé sexuelle, est le résultat de la volonté des professionnel-le-s du canton d'offrir des services et des prestations de qualité en veillant à l'égalité des chances en matière de prestations et d'accès aux services et aux soins. En effet, plus de la majorité des actrices-acteurs interrogé-e-s estime qu'il importe que le canton, par des mesures croisées, renforce la cohérence des offres et l'organisation efficiente des prestations offertes par les organismes et associations subventionnés en matière de santé sexuelle.

En adéquation, entres autres, avec la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention, en matière de cohésion sociale, il est indispensable de favoriser les interfaces entre la détection précoce, la prévention et le milieu des soins et la prise en charge. L'égalité des chances étant un principe fondateur de la promotion de la santé globale, il importe donc d'agir de manière diversifiée en matière de santé sexuelle. En prenant en considération à la fois les phases et les cadres de vie, des mesures croisées visant des approches spécifiques et ciblées en complément aux approches universelles sont développées.

La promotion, le maintien et le rétablissement de la santé sexuelle et reproductive suppose que la population, quel que soit l'âge, le genre, le sexe ou le statut, puisse choisir des méthodes de régulation de la fécondité sûres, efficaces, abordables financièrement et que toutes et tous puissent bénéficier de services et de prestations permettant de faire des choix éclairés. A relever que ces besoins demeurent indispensables et en augmentation, y compris l'accès à la contraception (féminine et/ou masculine) ou à l'interruption de grossesse.

En matière d'IST dont le VIH et les infections de l'appareil génital, il importe de développer une approche globale et positive et de garantir un accès aux soins adapté aux populations ciblées. Malgré les années de recherche dans le domaine du VIH, il n'y a pas actuellement de guérison totale possible bien que des traitements prometteurs soient créés. L'actuel « Programme VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) » a été prolongé jusqu'à fin 2023. Tel que mentionné, l'OFSP a été chargé d'élaborer un programme subséquent qui inclura en plus des IST actuelles, l'hépatite virale afin de jeter les bases nécessaires à l'élimination du VIH mais aussi des hépatites B et C d'ici 2030. L'adoption du nouveau NAPS est prévue en principe pour 2024. Les mesures du présent projet devront donc s'adapter aux nouvelles recommandations de l'OFSP.

Objectif 4/Axe3/Mesure 12		
Soutenir et favoriser l'accès aux dépistages permettant la prévention de la transmission du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 12.1</b>		
<b>Extension de la prise en charge des diverses populations par les services de santé sexuelle</b>	<b>2024</b>	<b>2025-2026</b>

**Statut : À renforcer**

**Descriptif :** En fonction du nombre d'IST diagnostiquées (notamment la Gonorrhée et les infections à Chlamydia), des publics cibles ainsi que de la situation psychosociale des patient-e-s, l'intervention coordonnée de plusieurs catégories de professionnel-le-s (santé, migration, justice, handicap, scolaire, etc.) est indispensable. Afin de renforcer la prévention, les offres de dépistages, la prise en charge et l'accès à la connaissance des droits sexuels de la population du canton, le CFSS et le Centre Empreinte répondent aux besoins de la population. Les horaires des consultations sont adaptés aux habitudes de vie des populations clés, incluant les parents. Dans l'objectif de mieux répondre aux demandes et aux besoins de la population en constante augmentation ainsi qu'afin de favoriser la chaîne de coordination avec les établissements de formation du canton, le CFSS ouvre ses portes le vendredi et/ou en soirée. Par ailleurs, une étude sera réalisée afin d'examiner les possibilités de compléter l'offre ou de développer des prestations complémentaires aux dispositifs de dépistages existants dans les régions actuellement non couvertes (notamment dans la section germanophone du canton, dans la Glâne et en Veveyse).

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	EPT
-	-	-	-	-	0,4	-	-	<b>0,4</b>

**Un EPT de 0,4 est attribué au CFSS dès 2025 pour le conseil, la coordination ainsi que pour le développement de prestations qui répondent aux diverses demandes en suspens (ex : interventions pour professionnel-le-s, ateliers mères-filles du CFSS, ateliers jeunes hommes, migrant-e-s, réponses aux questions des fribourgeois-e-s du site CIAO.ch, etc.).**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Professionnel-le-s concerné-e-s et toute la population fribourgeoise.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, partenaires du réseau tels que le HFR, le CFSS, le Centre Empreinte, Sarigai, SSCH, Aide Suisse contre le sida, ORS Services AG, associations de migrants, REPER, Ado (Preventeam), Solidarité femmes, MenCare, Fri-Santé, Grisélidis, etc.

**Remarques générales :** //

Objectif 4/Axe3/Mesure 12			Préparatifs	Mise en œuvre
Action 12.2				
Réalisation de campagnes de dépistages ciblées et développement d'approches d'« aller-vers » les populations clés			2023	2023-2026

**Statut : À renforcer**

**Description :** Les règles du « Safer sex<sup>8</sup> » de l'OFSP sont diffusées, appliquées et adaptées au contexte sanitaire ainsi qu'au prochain NAPS. Certaines populations n'entrent dans aucune catégorie ciblée par les campagnes nationales. La difficulté de toucher de nouveaux publics est identifiée par de nombreux actrices-acteurs du domaine de la santé sexuelle globale. En développant de nouvelles approches favorisant la proximité des populations clés, en encourageant des actions d'« aller-vers », par l'information et l'orientation auprès de certains groupes plus particulièrement exposés ou ignorant leur diagnostic tels que les HSH, FSF, les travailleur-e-s du sexe, les jeunes, les personnes migrantes ou les consommateur-trice-s de produits psychotropes (recours au Chemsex), la rupture de la chaîne de transmission (des IST, du VIH et des IAG) sera ainsi favorisée. L'accès aux préservatifs à des tarifs préférentiels est facilité, la distribution gratuite est possible lors de certaines manifestations ou en fonction des situations. La nouvelle consultation « PrEP » (prophylaxie pré-exposition) développée par le Centre Empreinte est mieux visible, soutenue et valorisée de même que le soutien et l'accompagnement en cas de séropositivité aussi offert par le Centre Empreinte. Les informations en lien avec la PEP, traitement d'urgence pour prévenir l'infection par le VIH après une situation à risque, sont diffusées.

Le CFSS et le Centre Empreinte en collaboration avec des partenaires cantonaux tels que les infectiologues, le HFR, Sarigai, l'ORS ou Frisanté-Grisélidis proposent ponctuellement des campagnes de dépistages ciblées, par exemple auprès de certaines populations à besoins spécifiques.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF (en milliers)
3	-	10	-	10	-	10	-	33

**Dès 2024, un montant de CHF 10'000 est attribué pour la réalisation de campagnes de dépistages ciblées (CHF 3'000.- pour le CFSS et CHF 7'000 pour le Centre Empreinte).**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Toute la population fribourgeoise ainsi que certains groupes plus particulièrement exposés ou ignorant leur diagnostic tel que les HSH, FSF, les travailleur-e-s du sexe, les jeunes, les personnes migrantes ou les consommateur-trice-s de produits psychotropes, etc.

<sup>8</sup>Règles du « Safer sex » de l'OFSP disponibles sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/sexuell-uebertragbare-infektionen/safer-sex-regeln.html>

---

**Collaborations/partenariats principaux :** OFSP, DSAS, DSJS et partenaires du réseau tels que le HFR, les infectiologues, CFSS, le Centre Empreinte, Sarigai, Aide Suisse contre le sida, Ado Preventeam, SSCH, ORS Services AG, Solidarité femmes, Fri-Santé, Grisélidis, associations de migrants, GREA, etc.

**Remarques générales :** La présente mesure devra s'adapter aux nouvelles recommandations de l'OFSP ainsi qu'au programme subséquent l'actuel PNVI prévu au début 2024.

Objectif 4/Axe 1 et 2/Mesure 13		
Assurer et coordonner au CFSS la prise en charge et le soutien des enfants et jeunes de moins de 25 ans impliqué-e-s et/ou témoin-s de discriminations et/ou de violences sexuelles physique et/ou numérique	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 13.1</b>		
<b>Renforcer l'offre actuelle de prise en charge en matière de coordination des situations liées aux diverses formes de violences sexuelles au CFSS</b>	<b>2023</b>	<b>2023-2026</b>

**Statut : À renforcer**

**Descriptif :** Que ce soit lors des cours d'éducation sexuelle dispensés par les professionnelles du CFSS, lors des entretiens conseils ou à la permanence téléphonique du CFSS, la demande en matière de comportements sexualisés questionnant ou en lien avec des suspicions de violences sexuelles et/ou discriminations est en constante augmentation. Le nombre de situations traitées annuelles est passé de 59 en 2017 à plus de 152 situations en 2022. Au vu de cette évolution drastique, le CFSS n'arrive plus à répondre aux demandes diverses, que ce soit en matière de coordination ou d'accompagnement en fonction du respect des bases légales. Cette mesure spécifique fait partie du programme gouvernemental 2022-26 en lien avec la prise en charge des « AOS » en milieu scolaire.

Les comportements de nature sexuelle manifestés par un-e jeune ou un enfant, considérés comme inappropriés ou questionnants en fonction de son âge et/ou de son développement, peuvent être néfastes pour lui-même, son entourage ou les autres enfants ou jeunes impliqués. Ces dernier-ère-s sont vivement encouragé-e-s à demander de l'aide et à utiliser les ressources à disposition. Actuellement, les offres de prestations spécifiques à l'attention des enfants âgés entre 8 et 16 ans et de leur entourage ne suffisent pas à répondre à la demande en constante augmentation.

Afin de soutenir et d'optimiser les interventions auprès des victimes, témoins et/ou auteur-e-s mineur-e-s et jeunes adultes de discriminations et de violences sexuelles, des actions sont prévues.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	EPT
-	0,25	-	-	-	0,25	-	-	<b>0,50</b>

**Dès 2023, le CFSS renforce ses prestations pour contrer l'augmentation des demandes et améliorer l'efficacité de la prise en charge et de la coordination avec les divers partenaires cantonaux. Dès 2025, un EPT de 0,25 est accordé pour une durée indéterminée pour l'accompagnement des enfants et des jeunes.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Jeunes de moins de 25 ans avec une priorisation pour les enfants âgé-e-s entre 8 et 16 ans ainsi que leur entourage.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, DSJS, Partenaires du réseau tels que le RFSM, le SEJ, l'AEF, le CANTEAM, le BEF, etc.

**Remarques générales :** //

Objectif 4/Axe 3/Mesure 14		
Garantir l'accès à la contraception, prévenir les grossesses non voulues et assurer l'accès à l'interruption de grossesse dans le cadre de la loi ainsi que l'application du régime du délai pour toute personne dans le besoin	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 14.1</b>		
<b>Assurer les bonnes pratiques afin que toute personne dans le besoin puisse bénéficier d'un entretien conseil, d'aide, d'accompagnement et de soutien au CFSS</b>	<b>2023</b>	<b>2023 - 2026</b>

**Statut : À renforcer**

**Description :** Selon l'art 37 de la Loi sur la santé, « l'Etat définit et soutient les mesures d'information sexuelle et de planning familial. Il applique les dispositions du droit fédéral en la matière ». Les personnes directement concernées ont droit à des consultations gratuites et sont informées de l'assistance privée et publique sur laquelle ils-elles peuvent compter pour bénéficier d'une méthode contraceptive. Le choix du-de la patient-e est aujourd'hui mis au centre de la prise de décision quant aux diverses méthodes contraceptives et requiert la présentation de tout l'éventail à disposition. Toute personne peut souvent être amenée à changer de moyen de contraception au cours de sa vie.

Les professionnel-le-s du CFSS et du HFR sont régulièrement en contact avec des usagères et des usagers qui n'ont pas les moyens de financer leur contraception ou de prendre en charge les frais liés à une interruption de grossesse. Un soutien financier est, dans certaines situations, indispensable. Une franchise élevée, le manque de confidentialité de l'assurance-maladie, l'absence d'une assurance-maladie ou la non-prise en charge par les caisses-maladie peuvent être des motifs pouvant influencer négativement le parcours de la patiente en lien avec une possible interruption de grossesse. Les situations sociales dans lesquelles se trouvent ces personnes et/ou familles semblent aggravées par la pandémie. Depuis avril 2020, les demandes d'aides (protections hygiéniques, suivi et accompagnement en lien avec des demandes d'interruption de grossesses, etc.) se sont multipliées, la crise sanitaire et les enjeux actuels liés à l'inflation ont impliqué d'immenses bouleversements pour les personnes aux besoins spécifiques déjà fragilisé-e-s par des situations délicates et/ou complexes. Des questions sont aussi soulevées en matière de contraception masculine ou en lien avec les méthodes naturelles, une augmentation des demandes est par ailleurs constatée en termes de conseil pour ces questions.

Favoriser l'accès à la contraception d'urgence aux jeunes femmes au CFSS ainsi que dans les pharmacies du canton est une opportunité pour la prévention des grossesses non désirées mais peut aussi être un levier pour la transmission de messages de prévention complémentaires. La procédure de remise, les raisons de cette procédure, le caractère urgent sont autant d'éléments à prendre en considération lors des entretiens. Les recommandations de bonnes pratiques dans le domaine (Groupe interdisciplinaire d'expertes et experts en contraception d'urgence IENK/évaluation/diagnostic/orientation dans le réseau/pharmacovigilance) sont appliquées et diffusées. La coordination entre les divers professionnel-le-s de santé tel-le-s que les pharmaciens-ne-s, le CFSS ou le HFR, la Consultation santé CoSaMo de la Haute école de santé de Fribourg ou les cliniques privées est assurée. Le fonds d'aide pour des dépenses de santé (incluant les interruptions de grossesses) actuellement géré par le CFSS et Fri-Santé est alimenté car rapidement épuisé au vu des demandes en constante évolution. Les recommandations de SSCH en matière d'accouchement confidentiel sont appliquées et diffusées.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF en milliers/EPT
-	0,15	30	-	-	-	-	-	30/0,15

L'Etat accorde un EPT de 15% (contrat indéterminé) supplémentaire au CFSS dès 2023 pour le conseil en santé sexuelle. Le fonds d'aide pour des dépenses de santé (CFSS- Fri-Santé) est alimenté de CHF 30'000 en 2024 (ce montant peut être revu en fonction des besoins et de la coordination possible avec SSCH ou tout autre partenaire).



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Toute la population fribourgeoise.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DFAC, partenaires du réseau tels que le CFSS, le HFR, la Heds-FR, SSCH, Groupe IENK, ASS, ORS Services AG, Solidarité Femmes, associations de migrants, Fri-Santé, Grisélidis, CARITAS, le CoRom, etc.

**Remarques générales :** //

Objectif 4/Axe 3/Mesure 15		
Développer l'offre en conseils sexologiques et favoriser l'accès à toute personne dans le besoin.	Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Action 15.1</b>		
<b>Le CFSS offre des prestations en sexologie</b>	<b>2023</b>	<b>2023- 2026</b>

**Statut : Nouveau**

**Description :** Des prestations et des conseils sexologiques sont accessibles aux personnes dans le besoin, à tous les stades et contextes de vie. La consultation en sexologie vise à proposer un espace d'écoute, de dialogue et de co-réflexion avec des professionnel-le-s formé-e-s en sexologie pour les personnes de tout âge, genre, sexe, confession, culture ou statut social présentant des questions et/ou difficultés dans son intimité relationnelle. Ces dernières peuvent être de nature diverse et en lien avec les comportements sexuels, le fonctionnement sexuel, les fantasmes, l'identité de genre, l'orientation sexuelle et affective, le couple, le langage, le handicap, etc. Des tarifs préférentiels peuvent être appliqués en fonction des prestations fournies. Cette nouvelle prestation étant liée à la santé psychique et au bien-être, elle offre aussi la possibilité de renforcer les compétences psychosociales pour les populations concernées, que ce soit les jeunes, les personnes LGBTIQ+ ou toute personne dans le besoin au sein d'un environnement sécuritaire et non-discriminant. Afin que chaque individu puisse bénéficier de conseils en sexologie indépendamment de ses moyens financiers, cette nouvelle prestation bilingue est offerte au CFSS.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	EPT
-	-	-	-	-	-	-	0,5	<b>0,5</b>

**Dès 2026, un 0,5 EPT à durée indéterminée est accordé au CFSS.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Toute la population fribourgeoise. Une priorité sera toutefois accordée aux populations aux besoins spécifiques qui financièrement, ne peuvent avoir accès à ce type de prestations.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, SSCH, Société Suisse de Sexologie, Universités et Hautes écoles ainsi que autres lieux de formations et tous les partenaires du réseau.

**Remarques générales :** //

<b>Objectif 4/Axe 3/Mesure 16</b>		
<b>Accueillir et soutenir les personnes concernées directement ou indirectement par les questions liées à l'orientation affective et sexuelle ou aux questions de genre ainsi que leur entourage.</b>	<b>Préparatifs</b>	<b>Mise en œuvre</b>
<b>Action 16.1</b>		
<b>Répondre aux besoins spécifiques des personnes LGBTIQ* ainsi que de leur entourage</b>	<b>2023</b>	<b>2023-2026</b>

**Statut : À renforcer**

**Description :** L'ouverture à la diversité affective et sexuelle, le respect des droits et le soutien des personnes permettent la création de milieux sécuritaires et inclusifs. Afin de garantir un espace d'accueil pour les personnes LGBTIQ\* ainsi que pour leur entourage, la pérennisation des prestations de l'association Sarigai, reconnue d'utilité publique et active depuis plus de 25 ans sur le canton, est soutenu. Des prestations et services en lien avec l'orientation affective et sexuelle et/ou l'identité de genre sont garantis. Que ce soit dans un objectif de dialogue et d'autodétermination ou en lien avec des difficultés vécues à l'école, en famille ou en société, cet espace de dialogue (pour les jeunes, les personnes trans\*, les femmes, les personnes non-binaires ou en questionnement, etc.) et d'accompagnement social est essentiel et s'inscrit dans la prévention des dynamiques des discriminations en lien avec le genre et l'orientation affective et/ou sexuelle. Des accords sont réalisés auprès d'institutions du canton afin que les jeunes exclu-e-s ou isolé-e-s de leur famille soient trouvé-e-s. Toute personne ayant subi des insultes ou agressions à caractère LGBTIQ\*-phobe est soutenue et accompagnée dans ses démarches. La coordination avec les divers partenaires du réseau est réalisée, des offres de sensibilisation et de formation sont développées. Des offres spécifiques bilingues sont développées pour les personnes, groupes (jeunes, personnes trans\*, etc.) ainsi que pour les familles LGBTIQ\* et/ou arc-en-ciel.

2023		2024		2025		2026		<b>Total</b>
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	<b>CHF</b> (en milliers)
20		20		20		20		<b>80</b>

**Dès 2023, un montant de CHF 20'000.- est attribué à l'association Sarigai.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Toute la population du canton et plus spécifiquement toute personne concernée directement ou indirectement par les questions liées à l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre ainsi que leur entourage.

**Collaborations/partenariats principaux :** DSAS, DSJS et partenaires du réseau tels que le Centre Empreinte Sarigai, AGNODICE, LAGO, MILLE SEPT SANS, HFR, RFSM, associations faitières, ASS, CoRom, professionnel-le-s de la santé, institutions et foyers, etc.

**Remarques générales :** //

Mesure transversale		
Coordination, suivi et évaluation des mesures	Préparatifs	Mise en œuvre
Coordination, suivi et évaluation du plan 2023-2026	2023	2023-2026

**Statut : À pérenniser**

**Description :** Les mesures du présent plan seront évaluées. Ces évaluations portent non seulement sur les outputs (prestations fournies), sur les outcomes/conditions cadres (effets au niveau des multiplicateur-trice-s et/ou conditions) ainsi que sur leur impact. Dès lors, pour chaque mesure du plan, les objectifs à atteindre ont été définis de même que les indicateurs permettant de vérifier, lors de l'évaluation, pour quelle mesure les objectifs ont été atteints. A la fin de la législature, la réalisation des objectifs sera estimée dans un rapport de conclusion afin d'adapter la stratégie pour la prochaine législature. Le plan d'actions et de mesures, les indicateurs et livrables seront ainsi optimisés en fonction de ces résultats.

2023		2024		2025		2026		Total
CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	EPT
-	-	-	0,5	-	-	-	-	<b>0,5</b>

**Pérennisation du poste de coordinateur-trice de 0,5 EPT en contrat à durée indéterminée.**



**Domaines d'action concernés :**

**Public cible :** Toute la population du canton identifiée dans le plan de mesures, les Directions et partenaires de la Stratégie.

**Collaborations/partenariats principaux :** //

**Remarques générales :** Cette mesure sera déployée par le poste de coordinateur-trice en santé sexuelle du SMC.



Mesures			Nouvelles charges pour l'Etat (en millier de CHF et taux d'activité)									
Objectif	Mesure	Mise en œuvre	2023		2024		2025		2026		Total	
			CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT
<b>Objectif 2</b>			<b>Former, informer et soutenir les professionnel-le-s de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du social, de la sécurité et de la justice afin qu'ils-elles disposent de meilleures connaissances et compétences en matière de santé et droits sexuels</b>									
<b>O2/A3/M5 - Introduire un module de formation ou une sensibilisation à la santé sexuelle pour les futur-e-s professionnel-le-s des domaines de la santé, de l'éducation, du social de l'enseignement, de la sécurité et de la justice</b>												
Action 5.1 - Suivi, adaptation et renforcement des formations de base, postgrades et des formations continues		2024-2026			15		15		15		45	
<b>O2/A3/M6 – Sensibiliser et soutenir les professionnel-le-s afin qu'ils-elles puissent assurer une prise en charge non discriminatoire des différentes populations aux besoins spécifiques</b>												
Action 6.1 - Organisation de formations et d'actions de sensibilisations permettant aux professionnel-le-s d'offrir un environnement inclusif et sécurisant		2023-2026	25		25		25		25		100	
<b>O2/A2/M7 – Coordonner et renforcer les échanges en matière de périnatalité</b>												
Action 7.1 - Augmentation des échanges entre les diverses entités actives dans le domaine de la périnatalité et de la santé sexuelle		2023- 2026	5		5		5		5		20	
<b>O2/A3/M8 – Développer et fournir les outils documentaires et pédagogiques sur les questions de santé sexuelle à l'intention des professionnel-le-s qui interviennent auprès des enfants et des jeunes</b>												
Action 8.1 - Elaboration et diffusion d'outils et de matériel d'information auprès des partenaires relais du réseau professionnel		2023-2026	5		5		5		5		20	

Mesures			Nouvelles charges pour l'Etat (en millier de CHF et taux d'activité)									
Objectif	Mesure	Mise en œuvre	2023		2024		2025		2026		Total	
			CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT
<b>Objectif 3</b>			<b>Développer ou renforcer des connaissances et compétences en matière de santé sexuelle à chaque étape de la vie par l'information et l'éducation sexuelle holistiques</b>									
<b>O3/A3/M9 – Garantir l'éducation sexuelle holistique et basée sur les droits humains dans le programme scolaire obligatoire et viser à sa mise en application harmonisée et adaptée au PER et au Lehrplan 21</b>												
Action 9.1 - Création d'un groupe de travail inter-directionnel permettant l'évaluation des directives et le développement d'une stratégie commune régissant les cours d'éducation sexuelle en scolarité obligatoire		2023-2024			1							1
<b>O3/A3/M10 – Former, informer et soutenir les enfants, leurs parents, les bénévoles et les professionnel-le-s qui les entourent sur les notions de santé sexuelle spécifiques à leur stade de développement</b>												
Action 10.1 - Valorisation des projets novateurs et/ou ateliers ainsi que des actions de terrain pour les 0 -7 ans		2023-2026	8		8		8		8		32	
<b>O3/A3/M11 – Évaluer les besoins et soutenir les divers projets de prévention dans le domaine de la santé sexuelle auprès des jeunes hors scolarité obligatoire</b>												
Action 11.1 - Evaluation des besoins des institutions de formations post-obligatoires et autres institutions ou milieux de vie en matière d'éducation sexuelle globale pour les jeunes		2023-2024										
Action 11.2 - Octroi d'une aide financière à des projets de prévention par les pair-e-s afin de renforcer l'éducation à la sexualité auprès des jeunes hors scolarité obligatoire		2024-2026			15		15		15		45	

Mesures			Nouvelles charges pour l'Etat (en millier de CHF et taux d'activité)									
Objectif	Mesure	Mise en œuvre	2023		2024		2025		2026		Total	
			CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT
<b>Objectif 4</b>			<b>Assurer la promotion, le maintien et/ou le rétablissement de la santé sexuelle et reproductive de la population du canton de Fribourg par une prise en charge globale, autant physique que psychique</b>									
<b>O4/A3/M12 – Favoriser l'accès aux dépistages permettant la prévention de la transmission du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles</b>												
	Action 12.1 - Extension de la prise en charge des diverses populations par les services de santé sexuelle	2025-2026						0.4				0.4
	Action 12.2 - Réalisation de campagnes de dépistages ciblées et développement d'approches d'« aller-vers » les populations clés	2023-2026	3		10		10		10		33	
<b>O4/A1 et 2/M13 – Assurer et coordonner la prise en charge et le soutien des enfants et jeunes de moins de 25 ans impliqué-e-s et/ou témoin-s de discriminations et/ou de violences sexuelles physique et/ou numérique</b>												
	Action 13.1 - Renforcer l'offre actuelle de prise en charge en matière de coordination des situations liées aux diverses formes de violences sexuelles au CFSS	2023-2026		0.25				0.25				0.5
<b>O4/A3/M14 – Garantir l'accès à la contraception, prévenir les grossesses non voulues et assurer l'accès à l'interruption de grossesse dans le cadre de la loi ainsi que l'application du régime du délai pour toute personne dans le besoin</b>												
	Action 14.1 - Assurer les bonnes pratiques afin que toute personne dans le besoin puisse bénéficier d'un entretien conseil, d'aide, d'accompagnement et de soutien au CFSS	2023-2026		0.15	30						30	0.15
<b>O4/A3/M15 – Développer l'offre en conseils sexologiques et favoriser l'accès à toute personne dans le besoin</b>												
	Action 15.1 – Le CFSS offre des prestations en sexologie	2023-2026								0.5		0.5
<b>O4/A3/M16 – Accueillir et soutenir les personnes concernées directement ou indirectement par les questions liées à l'orientation affective et sexuelle ou aux questions de genre ainsi que leur entourage</b>												
	Action 16.1 - Répondre aux besoins spécifiques des personnes LGBTIQ* ainsi que de leur entourage	2023-2026	20		20		20		20		80	
	Mesure transversale - Coordination suivi et évaluation du plan	2023-2026				0.5						0.5
<b>Totaux</b>			<b>76</b>	<b>0.4</b>	<b>136</b>	<b>1.5</b>	<b>103</b>	<b>0.65</b>	<b>113</b>	<b>0.5</b>	<b>428</b>	<b>3.05</b>



prévention et lutte contre les  
violences sexuelles



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

LGBTIQ+

liberté



consentement

sécurité

accès à la contraception  
pour toute personne

respect

autodétermination



VIH/infections sexuellement transmissibles

lutte contre les discriminations

santé sexuelle globale

prestations et services variés et de qualité



éducation sexuelle

garantir les droits sexuels